

Demande de certification d'un site d'extraction favorable à la nature

« Nous désirons faire certifier notre site d'extraction, car il bénéficie de mesures en faveur de la nature. »

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'activité.

Nom de l'entreprise

Désignation exacte du site d'extraction

NPA / Lieu

Date

Signature

Tampon de l'entreprise

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, avec le dossier de demande de certification et le dossier photo (sur CD ou clef USB) à l'adresse suivante:

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux

Indications générales

Entreprise

Rue et n° / case postale

NPA / Lieu

Canton

Site internet

L'adresse de facturation

- Correspond à celle de l'entreprise
 Indiquer ci-contre une adresse complémentaire pour la facturation

Personne de contact

Titre ou fonction (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Indications sur le site d'extraction

Quelle est la désignation exacte du site d'extraction / de la gravière ?

Comment votre entreprise gère-t-elle la protection de l'environnement ?

- Planification facultative d'une exploitation écologique
 Mesures de protection de l'environnement obligatoires

Comment planifiez-vous les mesures d'ordre écologique au sein de votre entreprise ?

- Par notre propre personnel, nom du / de la responsable
 Par un bureau spécialisé externe, nom du / de la spécialiste

Comment les mesures d'ordre écologique sont-elles réalisées au sein de votre entreprise ?

- Par le personnel de l'exploitation, nom du / de la responsable
 Par une organisation externe, nom du / de la responsable

Surfaces proches de l'état naturel

Quels types de milieux trouve-t-on dans votre gravière / dans votre site d'extraction ?

Quelles sont leurs surfaces ?

| | |
|---|---|
| Eaux stagnantes Étangs marécageux / bassins de décantation | a |
| Eaux temporaires Mares / fossés humides | a |
| Surfaces graveleuses Sols graveleux / falaises sableuses | a |
| Surfaces sablonneuses Tas de sable / sable sous les convoyeurs à bande | a |
| Surfaces de prairie extensive Prairies extensives / prairies maigres | a |
| Remblais / digues Remblais / dépôts couverts de végétation | a |
| Haies / bosquets | a |
| Surfaces boisées / forêts | a |
| Total des surfaces proches de l'état naturel | a |
| Surface totale de la gravière Somme de toutes les parcelles | a |
| Surface d'exploitation Au moment de la demande de certification | a |
| Surfaces de fonctionnement Bâti permanent ou temporaire, surfaces de stationnement, surfaces d'accès non naturelles, etc. | a |

Quelle est la part des surfaces naturelles par rapport au périmètre global (en pourcents) ?

Quelles sont les mesures supplémentaires pour le bien de la nature dans le cadre de l'exploitation d'une gravière que votre entreprise a déjà réalisées ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Installation d'un sentier / d'un parcours didactique | |
| <input type="checkbox"/> Visites guidées / formations à l'intérieur de l'aire d'exploitation | |
| <input type="checkbox"/> Activités avec des écoles | |
| <input type="checkbox"/> Autres mesures | |

Remarques

Critères de certification pour un site d'extraction

Principes

Le label de qualité de la Fondation Nature & Économie distingue les sites d'extraction et les gravières qui s'illustrent par la contribution qu'elles apportent à la conservation de la diversité biologique. Les sites d'extraction conduits de manière écologique abritent souvent des espèces d'amphibiens menacées, vivant dans des milieux devenus rares ou ayant pratiquement disparu d'Europe centrale. De nombreuses espèces pionnières, des oiseaux et d'autres espèces de la petite faune y trouvent des habitats favorables.

Critères

Les critères ont été définis par les partenaires de la Fondation, en particulier l'ASGB, en collaboration avec des experts des milieux écologiques et des autorités cantonales de planification. Ils garantissent une protection effective de la nature. Avant de remettre un dossier de demande de certification à la Fondation, les exigences suivantes doivent être remplies:

- Établissement d'une planification écologique, puis contrôles annuels par un expert.
- Garantie d'une planification, d'une réalisation et d'un entretien écologiques adéquats du site d'exploitation.

Dossier de base

Le dossier initial sert de base à la visite du site, ainsi qu'à la prise de décision par le Conseil de Fondation. Il doit être établi par un spécialiste externe et doit comporter les documents suivants:

- La définition des surfaces proches du naturel (avec leurs superficies).
- Une liste complète des espèces, en particulier des espèces cibles à favoriser.
- Une documentation photographique pertinente, la cartographie et les documents de planification requis.
- Le formulaire de demande dûment rempli.
- En option, des extraits du RIE, comme pour le dossier de suivi écologique.

Aide pour l'établissement des documents nécessaires à la demande de certification

Nous vous conseillons volontiers un bureau d'écologie ou de planification pour l'établissement du dossier conformément à la planification écologique et pour vous aider à remplir le formulaire de certification.

Visite annuelle par un expert externe et planification écologique d'accompagnement

Chaque année, un expert choisi par vos soins (par ex. l'auteur du dossier ou un expert de l'ASGB) procède à un contrôle du site, selon les critères suivants:

- Contrôle des surfaces et de leur planification, selon les objectifs définis;
- Mise à jour des plans des surfaces d'extraction et des biotopes itinérants;
- Établissement d'un bref rapport de suivi (2 à 3 pages) avec documentation photo et plans à jour;
- Données sur les espèces cibles définies dans le dossier de base ainsi que sur des espèces végétales ou animales particulières (pas de liste exhaustive).

Une copie du rapport de suivi doit être transmise chaque année, au secrétariat régional de la Fondation en charge du dossier de certification du site d'exploitation, par l'auteur du rapport de suivi, resp. la personne en charge de la planification écologique d'accompagnement.

Recertification – Contrôle de qualité quinquennal, par un expert de la Fondation

Tous les 5 ans, un expert de la Fondation procède à une visite sur site, avec:

- Visite et entretien avec le responsable du site;
- Évaluation des rapports annuels;
- Bref rapport d'audit et proposition de recertification au Conseil de Fondation;
- Recertification, renouvellement du certificat.

Coûts et prestations

Les coûts pour l'établissement du dossier de base par un bureau spécialisé externe se montent à environ 6000.– à 8000.– francs.

Le forfait de certification se monte à 2500.– francs (hors TVA) et couvre les prestations suivantes:

- Évaluation du dossier de base;
- Visite sur place et rédaction d'un rapport d'audit par un professionnel de la Fondation;
- Publication et envoi d'un certificat papier encadré (un exemplaire);
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique «Nouveaux sites certifiés» et intégration dans la rubrique «Sites certifiés» sur la page internet de la Fondation Nature & Économie;
- Rédaction d'un communiqué de presse (sur demande et en coordination avec la direction du site certifié);
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires ou de communication, pendant toute la durée de la certification.

Informations supplémentaires sur les coûts annuels:

- Établissement d'une planification de suivi par un expert externe env. 600.– à 1500.– francs.
- À partir de la deuxième année, la cotisation annuelle en faveur de la Fondation Nature & Économie se monte à 300.– francs (hors TVA).
- La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit) tous les 5 ans (la première visite de recertification a lieu, si possible, après 3 ans), des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site, l'envoi de notre magazine clients en format papier et de notre rapport annuel sous forme électronique.

Le cas échéant, une résiliation de la certification pour l'année suivante doit nous parvenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB